## **AVIS**

## EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Avis est donné par la présente que **monsieur John Kerr** des Écuries Everwood sise au 9555 Montée Laframboise, Mirabel (Québec) J7N 3L4, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Terrebonne a été sanctionné le 17 février 2020 au Palais de Justice de Saint-Jérôme à une amende totalisant **5 000 \$ contribution en sus**, pour l'infraction qui lui était reprochée soit :

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un ordre professionnel composé de plus de 2 600 membres dont le mandat est d'assurer la protection du public.

Saint-Hyacinthe, le 1er avril 2020,

 Avoir traité une jument en procédant à des intubations nasogastriques, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Ouébec. Bureau du syndic de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire a été autorisée aux termes de l'article 10(3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).



Notre mandat

LA PROTECTION

DU PUBLIC

450 774-1427 · www.omvq.qc.ca